

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JANVIER 2024 A 19H00

PROCES VERBAL

Date de convocation : 12 janvier 2024

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 19 janvier à 19h00, le conseil municipal de la commune s'est assemblé dans la salle des fêtes de Montoire-sur-le-Loir, sous la présidence de Monsieur Arnaud TAFILET, Maire de MONTOIRE.

Etaient présents : Mme BARON, Mme BELLANGER, M. BERNEAU MERLET, Mme CAILLON, Mme CARNET, Mme CHARTIER-MALECOT, Mme CHERON, M. CHEVALIER, Mme DELAGNEAU, Mme DESIGNAUD, Mme DOUAUD, Mme DRUART, M. DURAND, M. FERRAGU, Mme FILLION, M. GUERINEAU, M. LANDOIS, M. MORLE, Mme SAVINEAUX, M. A. TAFILET et M. P. TAFILET

Etaient absents : Mme BELLANDE (pouvoir à MME DOUAUD), M. HENRION (pouvoir à Mme CARNET, Mme JULLIEN (pouvoir à Mme DELAGNEAU), M. MAILLARD (pouvoir à M. P. TAFILET), M. ORTEGA (pouvoir à M. CHEVALIER) et M. VANDECASTEELE (pouvoir à Dominique DURAND)

Quorum : Atteint

Secrétaire de séance : Valérie CARNET

Secrétaire auxiliaire de séance : Mme HUREAU

1°) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2024

Si le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2024 n'appelle pas d'observation, il sera demandé au conseil municipal de bien vouloir l'adopter.

Le procès-verbal est adopté

2°) - DECISIONS DU MAIRE

En vertu des délégations dont il dispose, le maire ou ses adjoints ont été amenés à prendre les décisions suivantes :

2.1 – Renouvellement à Mme VAN GESSEL Isabelle née PELLETIER d'une concession de terrain collective d'une durée de 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la concession collective de M. MANTEAU-POIRIER Eugène exclusivement ;

2.2 – Renouvellement à Mme PIVA Jacqueline d'une concession de terrain familiale d'une durée de 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent-des-Varennes de Montoire-sur-le-Loir au profit de la concession particulière de sa famille ;

2.3 – Convention de mise à disposition du gymnase Ferry à l'association APOU – du 27 au 30 décembre 2023 ;

2.4 – Convention de mise à disposition d'une salle de l'espace Meschers à l'association Compagnie Entourage – le 17 décembre 2023 ;

2.5 – Convention de mise à disposition gratuite de la petite salle Marie de Luxembourg au Centre Hospitalier de Montoire-Vendôme du 2 janvier au 31 août 2024 ;

2.6 – Renouvellement de l'adhésion à l'application Panneau Pocket ;

2.7 – Convention de location ponctuelle de la salle des fêtes à Groupe de Développement Agricole de Mondoubleau – le 18/01/2024 ;

2.8 – Régularisation de renouvellement de bail à ferme à pour les parcelles AL 29 et 120.

Il en est pris acte

3°) - INTERCOMMUNALITE : Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et l'assainissement – Année 2022

Le Maire rappelle que la communauté d'agglomération Territoires vendômois exerce les compétences eau potable et assainissement depuis le 1er janvier 2020 sur l'ensemble de son territoire. Les anciens périmètres ont conservé leur mode de gestion antérieur que ce soit régie ou délégation de service public (DSP) lorsqu'un contrat de concession existait.

L'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales, prévoit que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public [...] destiné notamment à l'information des usagers ».

Il comporte des indicateurs techniques, financiers et de performances devant permettre une meilleure évaluation du prix et de la qualité du service.

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif se divise en huit volets :

1. L'eau et l'assainissement dans la CATV ;
2. L'eau potable ;
3. L'assainissement collectif ;
4. L'assainissement non collectif ;
5. Indicateurs du patrimoine et de l'exploitation ;
6. Indicateurs financiers ;
7. Indicateurs CCSPL ;
8. Orientations pour l'avenir.

Proposition de :

d'en **PRENDRE ACTE**.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4°) - URBANISME : Echange de Terrain sans soulte – Partie de parcelles AL0065 propriété de la commune et la parcelle AL0101 propriété de Madame Delassus Cécile

Sophie DOUAUD, Adjointe au Maire déléguée notamment à l'urbanisme, expose que la commune est propriétaire d'une parcelle, référence cadastrale AL0065, d'une surface de 1 678 m² située Faubourg Saint-Laurent Ouest, classée en zone Ni (Naturelle Inondable) au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il s'agit d'un terrain nu faisant office de chemin dans le domaine privé de la commune. Il s'agit d'une bande étroite accessible via un chemin donnant sur l'avenue du général de Gaulle. Elle est voisine de parcelles en nature de pré et son extrémité ne dessert que la parcelle de la famille de Madame Delassus.

Madame Delassus Cécile est propriétaire d'une parcelle, référence cadastrale AL0101, d'une surface de 252 m² située 2 avenue des Reclusages, classée en zone Ni (Naturelle Inondable) au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il s'agit d'un terrain nu avec une cabane d'une surface d'environ 11 m² en bord de Loir situé entre la passerelle piétonne enjambant le Loir et le camping municipal.

La volonté de la commune est un projet d'échange de parcelle soit, environ 850 m² pour la parcelle communale, avec la parcelle privée de la famille de Mme Delassus pour l'aménagement global de bord de bords de Loir entre le quartier Marescot et la baignade.

Lors d'un entretien avec la propriétaire, celle-ci est favorable à un échange de sa parcelle avec une parcelle communale desservant une autre parcelle lui appartenant de l'autre côté du Loir.

Le service des domaines a estimé la valeur vénale en l'état à 0,47€/m² pour la parcelle appartenant à la commune avec une marge d'appréciation de +/- 10 % soit 360 à 400 €.

Considérant que cet échange de terrain est une condition importante de la réalisation d'un projet communal,

Considérant l'avis favorable de la commission urbanisme réunie le 11 janvier 2024,

Proposition de :

APPROUVER l'échange sans soulte d'une partie de la parcelle AL0065 appartenant à la Commune pour une partie, d'une contenance d'environ 850 m², et de la parcelle AL0101 appartenant à Madame Delassus pour une contenance de 252 m² ;

DIRE que les frais de bornage et notaire seront à la charge de la commune ;
AUTORISER monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

Karima BARON fait remarquer que les surfaces des terrains échangés sont différentes, pourquoi cette décision.

Sophie DOUAUD explique que ce dossier a été étudié en commission et a reçu un avis favorable.

Karima BARON demande pourquoi la même surface n'est pas cédée.

Sophie DOUAUD expose que la commune cède en effet une surface plus importante mais que la parcelle est indispensable à la réalisation d'un projet communal et que les parcelles échangées ne sont pas de même qualité, l'une faisant office de chemin, l'autre étant un bord de Loir.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5°) - FINANCES : Rattachement des charges et produits des budgets annexe Camping et Urbanisation secteur Gare

Sophie DOUAUD, adjointe au Maire déléguée notamment aux finances, expose que la commune est concernée par l'obligation de rattachement pour ses budgets avec pour finalité la production de résultat budgétaire sincères.

Pour les dépenses de fonctionnement, il s'agit des dépenses engagées avec service fait et non mandatées au 31 décembre. Pour les produits, il s'agit des recettes de fonctionnement non mises en recouvrement et correspondant à des prestations effectuées avec le 31 décembre.

Le caractère obligatoire du rattachement des charges et produits à l'exercice peut cependant faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats de l'exercice et leur sincérité. Il est également possible qu'il n'y en ait pas.

Vu la nomenclature M57,

Vu la délibération n°06.07.2022 du 1^{er} juillet 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération n°04.12.2022 portant mise en œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 et notamment l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier ;

Proposition de :

AUTORISER l'absence de rattachement des charges et produits récurrents et fixe pour les budgets annexes Camping et Urbanisation secteur gare le seuil de rattachement des produits et charges hors ICNE à 3 000 € pour chaque budget annexe cité ;

CONFIRMER que pour l'année 2023, il n'y a pas eu de rattachement de charges et produits sur l'exercice 2022 pour les budgets annexes Camping et Urbanisation secteur gare.

AUTORISER Monsieur le Maire, les années sans rattachement de charges et produits, à prendre une décision du Maire en ce sens afin de la communiquer au du Service de Gestion Comptable de Vendôme ;

CHARGER Monsieur le Maire à communiquer cette décision au service du Service de Gestion Comptable de Vendôme.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6°) - PERSONNEL : Attribution de la Prime Pouvoir d'Achat

Le Maire expose la création, par le ministère de la transformation et de la fonction publiques d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Cette prime, d'un montant de 300 à 800 euros, a été versée, à partir d'octobre 2024 à tous les agents de l'État et de la fonction publique hospitalière percevant en moyenne moins de 3250 euros bruts. Un décret du 31 octobre 2023 a été pris pour la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale permettant aux collectivités territoriales concernées de verser, si elles le souhaitent (il n'y a aucune mesure d'obligation), cette prime à leurs agents.

Il appartient donc au conseil municipal de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, nommés ou recrutés avant le 1^{er} janvier 2023, employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023, dont la rémunération brute ne dépasse pas 39 000€ sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la GIPA et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

ARTICLE 1. BÉNÉFICIAIRES

Bénéficieront de cette prime, les agents territoriaux (fonctionnaires et contractuels de droit public) et les assistants maternels et assistants familiaux mentionnés à l'article L. 422-6 du Code de l'action sociale et des familles qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Sont exclus du bénéfice de la prime :

- Les agents publics éligibles à la prime de partage de la valeur ;
- Les élèves et étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont liés par une convention de stage dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 124-1 du code de l'éducation.

ARTICLE 2. MONTANT

Le montant forfaitaire de la prime est déterminé comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

La rémunération brute perçue pendant la période de référence sera déterminée dans les conditions prévues aux articles 3 et 6 du décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023.

Cas particuliers :

- Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période de référence, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.
- Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période de référence, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement ou le groupement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée selon les modalités prévues au 1 pour correspondre à une année pleine.
- Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement ou groupement corrigée selon les modalités prévues au 1 pour correspondre à une année pleine.

ARTICLE 3. MODULATION SELON LE TEMPS DE TRAVAIL ET LA DURÉE D'EMPLOI

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

ARTICLE 4. ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

La prime sera versée aux agents employés et rémunérés par la collectivité/l'établissement au 30 juin 2023 qui remplissent les conditions ci-dessus mentionnées.

L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté individuel du Maire.

ARTICLE 5. VERSEMENT ET CUMULS

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent à l'exception de la prime de pouvoir d'achat prévue par le décret du 31 juillet 2023 pour les agents de l'État et de l'hospitalière.

La prime pouvoir d'achat exceptionnelle fait l'objet d'un versement unique au mois de mars 2024.

Elle n'est pas reconductible.

Proposition de :

ADOPTER le principe et les montants de la prime de pouvoir d'achat tels qu'exposés,

PRÉCISER que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Jean-Yves FERRAGU indique qu'il inverserait les montants attribués par rapport aux tranches de revenus. Arnaud TAFILET lui confirme que ce seront bien les plus petits revenus qui percevront les primes les plus importantes, comme indiqué dans le tableau, il aurait fait la même remarque que lui sinon.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7°) - PERSONNEL : Mise à disposition ponctuelle du service paie pour 20 heures/mois au SIVS du secteur de Montoire-sur-le-Loir pour l'établissement des paies

Le Maire expose que, le SIVS du secteur de Montoire-sur-le-Loir disposait jusqu'au 31 décembre 2023 d'une mise à disposition d'un agent comptable du service paie de Montoire-sur-le-Loir afin de réaliser l'établissement des paies et la gestion des organismes sociaux.

Afin de permettre au SIVS d'assurer l'établissement des paies de ses agents, il est nécessaire de perpétuer la mise à disposition d'un agent comptable du service paie.

La convention aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024 et sera reconductible annuellement pour une période de 1 an renouvelable 2 fois.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2008- 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

Vu l'avis favorable de l'agent concerné ;

Proposition de :

ADOPTER la convention de mise à disposition jointe et autorise le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8°) - FINANCES : Autorisation de dépenses d'investissement avant adoption du budget 2024

Le Maire expose la difficulté de remplacer des agents, notamment pour des absences non programmées de courtes à moyennes durées (1 semaine à 2-3 mois), généralement liées à des arrêts maladies, qui désorganisent le fonctionnement des services administratifs et techniques.

8.1 Création d'un poste d'adjoint technique

Compte tenu du motif exposé ci-dessus,

Proposition de :

OUVRIRE un poste à temps complet non permanent d'adjoint technique territorial tout grade à compter du 20 janvier 2024 ;

DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2024.

8.2 Création d'un poste d'adjointe administratif

Compte tenu du motif exposé ci-dessus,

Proposition de :

OUVRIRE un poste à temps complet non permanent d'adjoint administratif territorial tout grade à compter du 20 janvier 2024 ;

DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2024.

9°) - AFFAIRES DIVERSES

Lecture d'une lettre ouverte par Valérie CARNET pour Montoire pour tous : « Monsieur le Maire, la santé n'est pas dans domaine de compétence nous rétorquez-vous à chaque fois que nous abordons le sujet. Certes ce n'est pas la municipalité mais vous avez le devoir de défendre les intérêts de vos administrés et en particulier en matière de santé publique devant les structures compétentes : Conseil Départemental, Communauté d'Agglomération, Conseil de surveillance de l'Hôpital dont vous êtes membre, etc. Lorsqu'en 2020 vous avez appris la mise en vente effective du bâtiment de l'Hôpital, vous avez eu le choix : monter un projet à défendre auprès de la CATV pour créer un pôle santé communautaire à Montoire en impliquant les parties prenantes locales ou bien laisser faire. Vous avez choisi la 2^{ème} option bien moins contraignante. En 2021, un compromis de vente est signé avec un investisseur immobilier qui vient nous présenter son projet lors d'un conseil municipal mais qui ne le présentera jamais à la population pourtant 1^{ère} concernée et ce malgré nos demandes répétées. Depuis, à nos différentes questions sur l'avancée du projet, nous n'avons obtenu que des réponses évasives de votre part : la vente a-t-elle été signée ? Où les praticiens vont-ils être relogés, dans quelles conditions ? Quand débiteront les travaux ? Le projet a-t-il été redéfini ? etc. Il a fallu que la rumeur circule sur le fait que la vente de l'Hôpital ne soit pas encore actée, que le départ de deux médecins soit annoncé et que des conseillers des deux listes vous interpellent pour que vous réagissiez enfin en incluant le devenir médical de Montoire dans les questions diverses du conseil : n'est-ce pas une priorité pourtant ? Puis en envoyant, hier soir, aux conseillers municipaux une convocation pour une commission générale, sur le thème de la santé, prévue le 22 janvier prochain. Or ? vous deviez être informé de toute la situation puisque cela fait quelques moi maintenant que vous proposez d'autres recours aux médecins qui ont décliné l'offre. Enfin la question se pose : pourquoi avoir fait déménager les praticiens dans des locaux peu conformes à leurs attentes et leurs besoins si l'achat des locaux n'était pas signé et que les travaux ne pouvaient donc pas débiter. Ce manque de réactivité et l'absence de solution viable et pérenne pour les médecins ont déjà provoqué le départ de certains d'entre eux du pôle santé. A cela s'ajoute le départ annoncé de deux médecins généralistes de leurs cabinets ; nous avons d'ailleurs déjà signalé cela il y a plus d'un an sans aucune réaction de votre part. Cette situation pourrait avoir des conséquences à long terme sur la qualité des soins de santé disponibles pour la population. Pensez-vous qu'une commune œuvrant si peu pour le bien être des médecins soit attractive et engage de nouveaux praticiens à venir s'installer à Montoire ? Nous en doutons. D'autres communes, individuellement ou collectivement mettent des actions d'attractivité à destination des professionnels médicaux et paramédicaux, pourquoi pas Montoire ? Nous vous avons interpellé sur le devenir du pôle santé dès septembre 2020, trois années ont été perdues. Nous continuons de penser que les bâtiments de l'Hôpital sont en capacité d'accueillir le pôle santé de de bonnes conditions à moindre coût. Il est maintenant urgent d'agir rapidement et efficacement avec toutes les parties prenantes pour le bien de l'ensemble des administrés de Montoire et du territoire montoirien ».

Jean-Yves FERRAGU lit à son tour une lettre ouverte « Tout le monde a fait des erreurs dans ce dossier qui a pris beaucoup de retard à cause d'un certain laxisme ou le fait de ne pas avoir anticipé, d'une part l'abandon du projet de l'investisseur et d'autre part l'âge avancé de plusieurs médecins qui soit dit en passant (et sauf erreur de ma part) n'ont pas fait grand-chose pour trouver leurs successeurs alors que certains étaient contre la mise en place d'une maison de santé il y a quelques années. Je constate que Monsieur le Maire a enfin pris la mesure du problème. La priorité est une structure d'accueil en rapport avec nos moyens et les besoins des praticiens. De l'avis de concitoyens concernés, la solution la plus pragmatique est la récupération de l'aile de l'hôpital. On doit pouvoir trouver un accord avec la direction du centre hospitalier : sous forme de location, location/vente, rachat ou que sais-je ... un conseil de surveillance a eu lieu ce matin, j'ose espérer que cette possibilité a été évoquée. Bien entendu des travaux sont à prévoir et je pense que des aides financières sont à notre portée : l'État tout d'abord au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, le Département avec la Dotation de Solidarité Rurale, la CATV (c'est un projet communautaire de développement, elle doit pouvoir participer). Dans ce domaine

ces collectivités pourraient nous apporter leur éclairage. Je sais que Monsieur le Maire a pris contacts avec eux récemment et c'est une bonne chose. Il est grand temps de trouver un consensus, la commission générale du 29 janvier où les maires des communes proches seront conviés va dans ce sens. Il faut être à l'écoute de ceux qui sont force de proposition, sans volonté partisane. C'est un objectif commun, nous sommes tous concernés exprime que tout le monde a fait des erreurs dans ce dossier, pris du retard à cause d'un certain laxisme et un manque d'anticipation de la non mise en œuvre par l'investisseur privé de son projet et d'un départ en retraite de médecins âgés qui ne sont pas trop occupés non plus de trouver des successeurs alors que certains étaient contre la mise en place d'une maison de santé il y a quelques années. Il constate que M. le Maire a enfin pris la mesure du problème, priorité est donnée au lieu d'accueil en fonction des besoins des praticiens. De l'avis de concitoyens concernés, les locaux précédemment occupés par les praticiens correspondaient bien et un accord devrait pouvoir être trouvé avec l'Hôpital, sous forme de location, achat ou autre. Un Conseil de surveillance a eu lieu ce matin, il espère que cela va faciliter les démarches. Des travaux seront bien entendu à prévoir et des aides financières sont à notre portée : l'État, par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, le Département, par la Dotation de Solidarité Rurale, et la CATV, c'est quand même un projet communautaire auquel elle devrait participer. Ces collectivités pourraient également nous apporter un éclairage, il ne voit pas grand-chose de ce côté-là. Il sait que M. le Maire a pris des contacts avec eux récemment, c'est une bonne chose. Il conclue en exprimant qu'il est grand temps de trouver un consensus à la commission générale du 29 janvier et l'association des communes proches est une bonne chose. Être à l'écoute des personnes et de leurs propositions sans volonté partisane, nous sommes tous concernés ».

Ingrid CHARTIER-MALECOT présente ses vœux à toutes et tous « bonheur, réussite et santé ». La santé, le sujet de ce soir, elle indique qu'elle va évoquer tous les écrits et, ceci dit, expose qu'elle est informée du Conseil de surveillance de l'Hôpital qui a eu lieu ce matin et donc que c'est très bien, que le Maire va pouvoir en parler. Elle fait état du fait que la santé est un sujet qui préoccupe beaucoup de concitoyens. Elle indique ne pas parler d'elle mais bien d'une réalité incontestable. Elle dit au Maire que pour éviter les rumeurs, il faut savoir communiquer, et que ce n'est pas la première fois que cela lui est dit. Elle souhaite évoquer le sujet des médecins libéraux et précisément deux sujets : les médecins qui sont au sein de l'Hôpital mais également les libéraux en cabinets. Elle indique avoir alerté dès l'été 2020 du départ certain de certains d'entre eux et finalement, elle les connaît de par sa profession. Il était évident que certains allaient partir pendant la mandature en cours et que c'était le défi à relever. Elle indique que les enfants comme les personnes âgées ont besoin de plus de consultations que les jeunes et personnes adultes, et que c'est donc une urgence pour notre population vieillissante. Par la facilité de sa profession, elle indique être en lien direct avec le Président de l'ordre des médecins de Loir-et-Cher, le Dr Baudron, avec qui elle a pris beaucoup de plaisir à travailler. Avec un collectif d'habitants montois appelé « Santé pour tous », ils travaillent à l'analyse de l'offre de soins, de solutions à inventer, à partir des besoins de la commune et au-delà car il faut aussi intégrer toutes les petites communes à proximité. Sur la base d'un diagnostic, il conviendrait au préalable de disposer d'une vision précise des besoins, des difficultés et ne pas perdre en attractivité. Elle remercie M. le Maire de bien vouloir les informer des démarches entreprises auprès de médecins généralistes depuis le début du mandat soit depuis début 2020.

Arnaud TAFILET indique qu'il ne va pas donner de réponse exhaustive et va répondre aux éléments principaux. Pour les compétences, il rappelle que la commune est souveraine dans ce qu'elle souhaite faire, elle peut décider de faire une maison médicale, mais ce n'est pas de sa compétence alors elle n'aura pas d'aide. Il rappelle que chacun a sa compétence, la CATV pour les structures, le département pour le PAIS notamment. S'il n'y a plus de médecin traitant dans quelques semaines, il sera nécessaire de composer le 15 et un régulateur redirigera vers le PAIS, un système de garde de médecins généralistes. Il entend que Ingrid CHARTIER MALECOT a eu un retour du Conseil de surveillance, il en est étonné/désolé. Le Conseil de surveillance c'est comme une commission en mairie, il rappelle à tous ce qu'il en est : rien ne doit en sortir. Et ce matin, c'était très clair, il n'y avait rien à sortir. Donc non, il ne parlera pas du Conseil de surveillance.

Ingrid CHARTIER MALECOT coupe le Maire et indique que c'est bien dommage, que les gens sont présents pour ça.

Arnaud TAFILET la coupe à son tour en lui demandant de le laisser finir, que lui l'a écoutée jusqu'au bout

sans la couper. Il lui rappelle qu'elle connaît les règles et que tous les conseillers, comme les anciens élus au fond de la salle, qui sont dans le public ce qui est logique, connaissent très bien les règles : il y a le sceau du secret, il ne doit pas être révéler ce qui y est dit. Ce matin, les personnes présentes se sont mises d'accord à l'unanimité que rien ne serait évoqué du Conseil de surveillance hormis certaines choses dont il parlera plus loin. La municipalité n'a rien fait : c'est un peu facile. Il rappelle le projet et va juste rappeler qu'il n'est ni vendeur, ni acquéreur et qu'il n'a pas à s'exprimer sur le sujet, c'est bien au Conseil de surveillance de le faire. En revanche, il rappelle qu'avant que le projet n'arrive, au 1^{er} semestre 2021, cela engendrait des inquiétudes qui l'ont poussé à contacter Laurent BRILLARD, Président de la CATV, et Claire FOUCHER-MAUPETIT, Vice-Présidente en charge de la santé. Ils se sont déplacés, ont visité les locaux pour voir ce qu'il y avait à faire. Un acquéreur privé s'est ensuite présenté, avec un beau projet, tout le monde en était content, même si on pouvait se poser des questions, un projet : pôle santé, crèche et logements seniors répondait à divers besoins de la population ; qui n'aurait pas dit oui ? Un privé qui investit dans ce type de projet sans solliciter les finances publiques de la commune, l'argent peut être mis ailleurs. Dire que la commune ne « rebouge » que depuis l'annonce des départs de deux médecins, c'est faux. Les praticiens, au sens large, ont été reçus en novembre dernier pour recevoir leurs demandes et besoins, leurs préoccupations. Ce qui arrive n'arrive pas qu'à Montoire, la région Centre-Val de Loire et la région la plus sous dotée de métropole, et juste après Mayotte au niveau national, en professions médicales et paramédicales. Quant au projet privé : retard/projet abandonné, on ne sait pas, on sait juste que les travaux devaient commencer le 15 septembre 2023 et qu'en effet, il y a du retard. Est-il dû à l'inflation, à l'augmentation du coût des matières premières ? Il ne le sait pas. Il en vient à dire ce qu'il a le droit de communiquer suite au Conseil de surveillance extraordinaire qui a eu lieu ce matin : il s'est réuni de manière élargit, son objectif étant de clarifier tout ce qu'il peut être lu ou entendu un peu partout ; arrêtons les amalgames, les fausses rumeurs. On entend qu'il y a trois départs en retraite de médecins, on entend que des médecins partent du pôle de santé. Non, 2 médecins libéraux exerçant en cabinet indépendant cessent leurs activités au 31 mars prochain, l'un pour un départ en retraite (Dr Agout), l'autre pour raison personnelle (Dr Lafaye), il n'était pas en âge de partir en retraite : pour le 1^{er}, c'est dans la logique des choses compte tenu de son âge, en effet, mais pour le second, qui pouvait l'anticiper ? Il se dit également que le Dr Bulle arrêterait au mois de septembre : après un échange téléphonique de ce jour entre la femme du Dr Bulle et un adjoint, cette dernière certifie que son mari n'arrête pas son activité et que la mairie en serait la 1^{ère} avertie si c'était le cas. Il rappelle également le fait suivant : la dette de l'Hôpital est de 12 à 13 millions d'euros remboursables sur 45 ans consécutifs aux dérapages sur les travaux de rénovation. Il rappelle également la dette de la commune, 9,2 millions d'euros soit 7,3 millions jusqu'en 2041, déduction faite des aides de compensation de l'État. Il confirme également qu'il ne souhaite pas travailler contre l'Hôpital mais plutôt avec. Il confirme également que l'État, la CATV, le Département, l'Hôpital et les élus du Conseil de surveillance travaillent avec la commune, dans le même sens sur ce sujet important. Ce matin en Conseil de surveillance extraordinaire a été voté à l'unanimité des membres du Conseil de surveillance la rédaction et la publication d'un communiqué de presse par le Conseil de surveillance évoquant la situation précise qui paraîtra demain ou lundi. Le communiqué est écrit, il tourne actuellement dans les boîtes mails des membres du Conseil de surveillance pour approbation avant diffusion. Il peut comprendre les inquiétudes mais invite à faire confiance aux médecins, à la directrice de l'Hôpital et à la Présidente du Conseil de surveillance. Il rappelle que ces derniers se sont battus récemment pour conserver la maternité et ils ont gagné leur combat. Il ne faut pas jouer chacun sa carte de son côté, il faut travailler ensemble en restant dans son rôle selon ses compétences, limiter la cacophonie. Nous avons tous à participer à l'installation et à la stabilité des médecins, un des éléments sera de participer activement à l'arrivée d'internes. Des solutions doivent arriver très vite. Il rappelle avoir appris le départ du Dr Agout le 28 décembre dernier, nous ne sommes que le 19 janvier. Il y a donc deux choses à court terme à prévoir : lors du prochain conseil municipal, il fera voter la location d'un bureau auprès de l'Hôpital, pour le mettre à disposition gracieusement d'internes, financé par la collectivité.

Jean-Yves FERRAGU dit qu'il faut également prévoir un logement.

Arnaud TAFILET évoque enfin qu'une discussion est en cours avec un médecin généraliste, qui souhaiterait s'installer à Montoire, qui rendra sa réponse mardi prochain et rejoindra l'équipe de médecin à l'EHPAD. Ce n'est pas miraculeux mais ce serait une première pierre de mise ; il reste convaincu que si ce

médecin s'installe, d'autres suivront. Les médecins aspirent à travailler ensemble, à une vie privée, il faut s'habituer à ce nouveau fonctionnement. Des délégations d'actes sont également en cours avec les pharmaciens et infirmiers pour désengorger les médecins généralistes. Il expose enfin qu'il a rendez-vous demain avec une kinésithérapeute qui a un projet d'installation sur Montoire. Il rappelle également que Montoire est en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), que ce mécanisme fiscal entraîne des exonérations, notamment pour les praticiens, sur une période de 5 à 8 ans. Ce mécanisme qui doit disparaître depuis 2020 a été plusieurs fois prolongé et l'est encore jusqu'en juin 2024, ce qui n'est pas le cas pour toutes les communes et nous ne sommes plus sur les prochaines cartographies, c'est un atout supplémentaire aujourd'hui. Il a fait le tour sur tout ce qu'il pouvait dire, nous sommes tous concernés, la France entière, donc si un généraliste peu arriver rapidement, même si ce n'est pas une solution magique et suffisante, c'est déjà une première pierre. Il tient à remercier, et à rendre à César ce qui est à César, le Dr Hilal Mounir du CH de Vendôme, Responsable des urgences de Vendôme qui fait un travail extraordinaire et c'est en grande partie grâce à lui qu'elles sont toujours fonctionnelles, idem pour la maternité. Il tient également à remercier le Dr Lorencki parce que sans lui, on aurait deux généralistes prochainement en moins mais les Dr Vignasse et Damenet ne serait pas là non plus. Il travaille jour et nuit sur ce sujet, ce sera grâce à lui si ce nouveau médecin arrive et c'est aussi lui qui a réussi à mettre une belle relation humaine dans le pôle médical de l'Hôpital et il l'en remercie.

Pierre BERNEAU MERLET exprime qu'il y a désormais des éléments de fonds et de méthode, qu'il remercie le Maire mais qu'il reste sur sa faim. Il fait remarquer que quand on se dit les choses, ça va mieux. C'est toujours mieux d'en parler avec les conseillers, avec la population. Il est content qu'une commission soit convoquée mais c'est quelque chose qui avait déjà été demandé en 2020. Il rejoint Ingrid CHARTIER MALECOT sur la nécessité de faire un état des lieux, de recenser les besoins : si cela avait été mis à plat collectivement, il y aurait aujourd'hui une meilleure vision sur ce sujet. Concernant les habitants, il y a du public aujourd'hui, on sait depuis longtemps que les concitoyens ont de l'intérêt pour leur commune mais il regrette qu'il ne soit pas assez communiqué sur le fond notamment pour les cérémonies officielles organisées tout comme la restitution de l'audit réalisé en début de mandat.

Arnaud TAFILET lui rappelle que la restitution de l'audit a été faite.

Pierre BERNEAU MERLET indique que celle des projets Petites Villes de Demain, et notamment le questionnaire à la population ne l'a pas été. Il exprime que certaines communes ont fait des dizaines et des dizaines de réunions avec la population et les associations et ce n'a pas été le cas à Montoire. Il espère que la restitution se fera au public dans les prochains mois.

Arnaud TAFILET note ce constat et le rejoint.

Valérie CARNET souhaite faire une réflexion sur ce que le Maire a dit précédemment sur les amalgames évoqués entre l'Hôpital et les généralistes : il n'a pas trop parlé du pôle de santé, pourquoi ? Pourquoi les médecins ne sont-ils toujours pas relogés dans des locaux au rez-de-chaussée dans lesquels ils étaient contents d'être installés ? Elle aimerait des informations sur le futur proche du pôle de santé.

Arnaud TAFILET est désolé de le redire comme ça mais la commune n'est pas propriétaire des locaux, il n'a aucun pouvoir. Quand il parle des médecins généralistes c'est que leur inquiétude principale, c'est celle des locaux pour les médecins généralistes du pôle santé relogé dans les étages de l'EHPAD. Lorsqu'il les a à nouveau rencontrés le 8 janvier dernier, le fait de travailler ensemble reste également une de leur préoccupation principale. A l'époque le projet de l'investisseur privé ne les séduisait pas tant que cela mais le fait de rester ensemble dans des locaux rénovés était un compromis. C'est pour ça que la commune avait proposé un plan B pour leur relogement, le temps des travaux, mais les médecins avaient choisi le relogement dans la maison de retraite. Pour le projet privé, il n'a pas les éléments et ce n'est pas à lui de communiquer sur ça.

Karima BARON souhaite savoir quand il sera possible d'avoir des réponses.

Arnaud TAFILET répète qu'il ne sait pas, que c'est soit le Conseil de surveillance soit l'acquéreur qui peuvent répondre, lui ne peut pas commenter des décisions qui ne lui appartiennent pas. Il demande à ce que soit fait en sorte de conserver les médecins présents et d'en faire venir d'autres, c'est le sujet d'aujourd'hui. Il n'a pas de boule de cristal, les médecins ont la liberté de s'installer où ils le souhaitent. Vous dites « on reste sur notre faim » et c'est vrai, on aurait envie d'avoir ces réponses tout de suite parce que qu'est-ce qu'il y a actuellement de plus important que ce sujet santé ? Celui-ci touche tout le monde et

inquiète tout le monde. C'est normal que le public, les habitants et les membres du conseil soient inquiets et c'est aussi pour cela qu'il a programmé une commission générale élargie aux communes de l'ancienne communauté de communes et quelques autres.

Jean-Yves FERRAGU souhaite savoir, concernant le repreneur, si la signature a eu lieu.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il ne le sait pas, qu'il n'a pas les informations.

Jean-Yves FERRAGU lui répond que c'est quand même dingue, que les travaux devaient commencer le 15 septembre, la vente doit donc être faite.

Arnaud TAFILET lui confirme que la date de début de travaux avait été annoncée dans cette même salle par l'acquéreur mais qu'il n'en sait pas plus. Il n'est pas notaire. Il pense qu'il faut avoir confiance dans la directrice de l'Hôpital et la Présidente du Conseil de surveillance.

Jean-Yves FERRAGU reprend l'article paru dernièrement dans la Nouvelle République.

Arnaud TAFILET lui indique qu'il gardera toute sa pudeur et ne parlera pas de l'article.

Jean-Yves FERRAGU dit que la directrice ne donne aucune information et qu'il n'a pas confiance.

Valérie CARNET souhaite savoir si un compromis de vente peut durer 2 ans ? Et s'il n'est pas possible de savoir qui est le notaire pour obtenir des renseignements.

Arnaud TAFILET rappelle que quand il dit qu'il ne sait rien, il ne sait rien, et que nous ne sommes rien sur ce dossier si ce n'est la première cible à se faire tirer dessus.

Valérie CARNET lui répond que c'est lui qui a présenté l'acquéreur.

Arnaud TAFILET confirme, et ce à la demande du conseil, pour que celui-ci expose publiquement son projet ; ce n'est pas lui qui a été cherché l'acquéreur.

Jean-Yves FERRAGU indique que la directrice de l'Hôpital exprime que « le dossier suit son cours », c'est quand même vague.

Arnaud TAFILET lui répond que cela veut dire que le processus est toujours là.

Karima BARON demande au Maire s'il ne peut pas exiger, de part sa position, d'avoir des informations.

Arnaud TAFILET peut le demander mais s'ils ne veulent pas l'informer, ils n'ont aucune obligation de le faire.

Karima BARON regrette que l'on tourne en rond.

Arnaud TAFILET l'invite à attendre la publication du communiqué.

Valérie CARNET expose qu'il devait pourtant avoir les informations puisqu'il cherchait d'autres locaux.

Arnaud TAFILET lui répond que non, qu'il va aussi clarifier les choses sur ça : il rappelle que comme il l'a dit précédemment, il avait cherché un plan B au cas où le projet n'aboutirait pas. Il ne sait vraiment rien.

Karima BARON lui reproche d'avoir des informations et de ne pas vouloir les partager.

Nicole DELAGNEAU lui répond qu'il faut respecter la décision du Conseil de surveillance de ne pas communiquer avant la parution du communiqué.

Arnaud TAFILET confirme qu'il a continué à travailler sur d'autres solutions car si le projet n'aboutissait pas, il y aurait encore une perte de temps à réfléchir et à se voir reprocher de ne pas avoir anticipé.

Karima BARON souhaite savoir où le nouveau généraliste serait installé.

Arnaud TAFILET lui répond que, comme il l'a dit plus tôt, ce serait au sein de l'EHPAD avec les autres médecins généralistes.

Karima BARON lui demande si ce sera également à l'étage.

Arnaud TAFILET lui demande si c'est maintenant ou dans le futur.

Karima BARON lui précise que la question porte sur le projet futur.

Arnaud TAFILET dans le dossier de projet actuel, les médecins réintégrait le rez-de-chaussée et c'était leur souhait premier.

Valérie CARNET indique qu'ils n'auraient jamais dû être délogés.

Arnaud TAFILET indique ne plus rien avoir à dire.

Arnaud TAFILET informe/rappelle :

- Vœux de la municipalité vendredi 26 janvier 2014 à 18h30 à la salle des fêtes ;
- Dépôt d'une demande d'arrêté de catastrophe naturelle « mouvements de terrain différentiels dus à la sécheresse géotechnique » ce jour pour 5 habitants en ayant fait la demande suite à la communication de la mairie sur la possibilité de faire cette demande ;

- Elections européennes le dimanche 9 juin 2024 : tous les conseillers municipaux sont réquisitionnés.

Pierre BERNEAU MERLET a appris par un administré que sur le site internet de la mairie figure une annonce pour une délégation de service public pour la reprise du camping. Il est surpris de cette décision alors qu'aucune commission tourisme ne s'est réunie depuis avril 2023. Il souhaite avoir des éléments sur cette délégation de service public pour le camping et savoir s'il s'agit d'une erreur puisque ce sujet n'a pas été évoqué en conseil.

Arnaud TAFILET confirme que ce n'est pas une erreur, que la question est très bonne et qu'il aurait dû en parler, il l'en remercie. L'affichage est lié à une procédure spécifique dénommée « manifestation d'intérêt » pour laquelle la collectivité a une obligation d'affichage suite à un recommandé en LRAR adressée à la mairie en début de semaine. Cela ne veut pas dire que la commune va travailler avec cette société. Il expose qu'à ce jour, suite à une problématique de régie, les régisseurs ayant terminé leurs contrats à la fin de la saison, les comptes ne sont toujours pas clos. C'est toute une aventure avec les services de la DGFIP pour savoir comment procéder.

Karima BARON souhaite savoir pourquoi cela a été mis sur le site sans commission préalable.

Arnaud TAFILET lui répond que c'est la démarche légale dans le cas d'une manifestation d'intérêt. Cette dernière pouvant déclencher par ailleurs d'autres manifestations d'intérêt.

Pierre BERNEAU MERLET souhaite savoir s'il y aura une commission en suivant.

Arnaud TAFILET le lui confirme. Il précise qu'il n'est pas nécessaire d'attendre le 06/02 qu'elle peut être réunie dès maintenant. Ce n'est pas la procédure qui indique le délai de réunion de la commission.

Pierre BERNEAU MERLET lui répond « Allons-y ! »

Arnaud TAFILET lui répond que ce ne sera pas la semaine suivante mais celle d'après.

Pierre BERNEAU MERLET expose qu'il aurait été bien de communiquer cette information aux élus et auprès de la population pour éviter les mauvais avis.

Valérie CARNET a été informée d'actes de vandalisme sur le quartier Marescot, samedi matin, durant le marché : des coups de tournevis sur les véhicules. Elle demande si la mairie en a été informée.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il n'a pas eu cette information, mais des vols au cimetière et des cambriolages aux alentours, oui. Il note beaucoup d'actes de malveillance depuis quelques temps. Il invite à prévenir la gendarmerie de tout acte de malveillance.

Valérie CARNET demande s'il est possible de faire des rondes sur les parkings.

Arnaud TAFILET indique qu'il est d'accord sur le sujet mais hélas que c'est au moment où il y aura des élus / police/ gendarmes, qu'il ne se passera rien.

Pierre BERNEAU MERLET demande la date d'arrivée et d'entrée en fonction du policier municipal.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il est actuellement en formation et que sa prise effective de fonction n'était prévue qu'en avril à l'issue de cette dernière.

Karima BARON souhaite savoir d'où en sont les bacs de compostage.

Sophie DOUAUD informe qu'un premier composteur sera installé le 20/03.

Arnaud TAFILET rappelle qu'il s'agit d'une prestation du Syvalorm, compétent sur le sujet, qui gère le compostage collectif. Le projet a dû être décalé : avant l'installation, il va y avoir une mission de boîtage pour sensibiliser au projet. C'est le secteur « HLM » sur lequel est focalisé la première expérimentation avec l'aide de la société ATHENA.

Karima BARON expose qu'il reste deux décorations de Noël non retirées à l'entrée de la rue Marescot.

Arnaud TAFILET le lui confirme et indique qu'il lui expliquera pourquoi en dehors du conseil.

Valérie CARNET souhaite savoir s'il y a des nouvelles du projet Ages et Vie.

Arnaud TAFILET rappelle qu'il en a parlé sur la précédente séance du conseil municipal mais qu'il veut bien exposer à nouveau : Ages et vie dispose de 3 accréditations / an, Montoire était le 4^{ème} dossier pour les instructions 2023 sur le Département, le dossier sera donc le 1^{er} instruit en 2024. Il est convaincu qu'il y

a une vraie demande.

Karima BARON demande ce qui l'en est de la barrière de la maison des lutins évoquée lors du dernier conseil.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il n'a pas été pris contact avec le lycée Sainte-Cécile. Il est d'accord qu'il faut soit la terminer, soit la retirer.

Pierre BERNEAU MERLET indique que sur le dernier conseil a été évoqué la mise en place d'un radar pédagogique, il ne sait pas s'il y a déjà des résultats, si ceux-ci doivent être communiqués en commission voire et/ou à quelle échéance ?

[Départ de Isabelle DRUART à 20h22]

Arnaud TAFILET lui répond que les résultats seront en effet restitués en commission. Il y a eu une première installation rue Saint-Oustrille, aujourd'hui il est rue Villeneuve après avoir été installé rue des Maisons Blanche. Notre directrice est très occupée mais fera prochainement une extraction et fera un mini-rapport par rue qui seront restitués en commission.

Valérie CARNET dit que puisqu'on repose les questions : où en est le Montoire Magazine ? Les habitants pourront-ils lire leurs vœux avant la fin de l'année.

Arnaud TAFILET lui répond qu'ils sont en fabrication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jour susdits à 20h25.

La secrétaire de séance
auxiliaire



Cindy HUREAU

La secrétaire de séance



Valérie CARNET

Le Maire,



Arnaud TAFILET